

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



84200

Déclaration de Maladie : N° P19-0017554

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5169 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : HAMRARASS TAIBI Date de naissance : 01/07/1956
Adresse : 10 AV. LAGOUIRA ITTISSAL 2 CD. CASA
Tél : 0603392662 Total des frais engagés : 958 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
DR HASSANAIN ABDELAZIZ
Medecin
Bd Reda Guedira N°214 CD
Casablanca
G.S.M : 06 61 77 02 02
Date de consultation : 01/09/2021
Nom et prénom du malade : HAMRARASS TAIBI Age :
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : Tremblement du membre supérieur droit
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 01/09/21
Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Abdelaziz HASSANAIN

Ex : Médecin de la Gendarmerie Royale

- Diplômé en Diabétologie & en Echographie de l'université de Montpellier
- Diplômé en Maladies des os et des articulations de l'université de Bordeaux
- Diplômé en Gériatrie de l'université de Bordeaux
- Diplômé en Dermatologie interventionnelle de l'hôpital Militaire de Rabat

Tél : 05.22.55.64.60

GSM : 06.61.77.02.02

الدكتور عبد العزيز حسنين

طبيب سابق بالدرك الملكي

- دبلوم أمراض السكري و الفحص بالصدى من جامعة مونتبولي بفرنسا
- دبلوم أمراض العظام و المفاصل من جامعة بوردو
- دبلوم في علاج الأشخاص المسنين من جامعة بوردو
- دبلوم في الجراحة الجلدية من المستشفى العسكري بالرباط

الهاتف : 05. 22. 55. 64. 60

المتنقل : 06. 61. 77. 02. 02

Casablanca , le 01.09.2021 الدار البيضاء , في

Mr HAMRARASS Taibi

1 TRIVASTAL LP 50 mg cp enr LP : B/30

1 CP LE MATIN

1 CP à 16 H PDT 3 MOIS

2 EXTRA MAG

Prendre 1 comprimé le matin, avant le repas.

Dr Abdelaziz HASSANAIN

PHARMACIE ADIBA
181, Bd. Reda Gdite
Ben M'sik - Casablanca
Tél.: 05 22 37 39 36

DR HASSANAIN ABDELAZIZ

Médecin

Bd Reda Guedira N° 214 CD

Casablanca

G.S.M. : 06 61 77 02 02

RSDV : 01.12.2021

شارع رضی أكديرة (شارع النيل سابقا) رقم 214 قرية الجماعة - الدار البيضاء

INPE : 091074518 - ICE : 001651921000091

TRIVASTAL[®] 50mg LP

30 Comprimés enrobés
à libération prolongée



6 118000 100287

110,50

50 X 16 X 114 mm

TRIVASTAL[®] 50mg LP

30 Comprimés enrobés
à libération prolongée



6 118000 100287

110,50

TRIVASTAL[®] 50mg LP

30 Comprimés enrobés
à libération prolongée



6 118000 100287

110,50

50 X 16 X 114 mm

V001 - 01/19
ETEXMAC030CP



3 760162 579741

COOPER PHARMA
PPC: 95,00 DH

TRIVASTAL[®] 50mg LP

30 Comprimés enrobés
à libération prolongée



6 118000 100287

110,50

TRIVASTAL[®] 50mg LP

30 Comprimés enrobés
à libération prolongée



6 118000 100287

110,50

TRIVASTAL[®] 50mg LP

30 Comprimés enrobés
à libération prolongée



6 118000 100287

110,50

50 X 16 X 114 mm